**WSIS+10 Follow-Up – CSTD 2014-2015 Inter-Sessional Panel**

**Geneva – November 28th, 2014**

**Interventions de Jean-Louis Fullsack,**

**au nom du CESIR**

**Sujet 1 : Mécanismes de financement des objectifs du SMSI**

Merci, Madame la Présidente. Merci aussi au Secrétariat pour son Rapport très documenté qui sera une référence pour la société civile quant au bilan du SMSI. Mon intervention porte sur le Chapitre VI de ce Rapport, les mécanismes de financement pour la société de l’information.

Je remercie aussi Monsieur Adama Samassékou pour avoir rappelé la place centrale de l’éthique dans nos objectifs en même temps que la diversité culturelle et linguistique. Cette diversité est en particulier la base des communautés minoritaires ou excentrées et s’exprime principalement à travers les médias traditionnels que sont les radios et télévisions communautaires, outils souvent plus efficaces que le « haut débit » car plus socialisants et plus aptes à assurer leur survie et leur développement. C’est pourquoi nous devons garder toute leur place à ces médias dans nos travaux et nos objectifs.

Je remercie aussi Monsieur Karklins d’avoir rappelé l’importance de la problématique du financement à laquelle le SMSI n’a pas donné jusqu’ici la place et la structure indispensables.

Enfin, je remercie l’honorable Représentante de la République Dominicaine pour avoir souligné l’importance des infrastructures de réseau pour assurer l’accès pour tous aux services, et rappelé les lacunes toujours présentes au niveau de l’interconnexion sub-régionale et internationale dans sa Région. Il en est de même en Afrique.

Avant d’aborder le sujet de ma présentation, deux remarques préalables s’imposent :

* Les documents du SMSI et le Rapport du Secrétariat insistent de manière récurrente sur la nécessité de « mesurer les résultats » dans l’atteinte des objectifs. Mais ils omettent –ou évitent- la nécessité de les **évaluer**, c’est-à-dire de dresser un **bilan** de ce qui a marché et ce qui n’a pas marché. Cette grave lacune prive les acteurs d’une société de l’information de la faculté d’identifier les erreurs à éviter et des leçons à en tirer pour l’avenir.
* Les **infrastructures sont des méga-investissements**. Il importe donc d’en limiter autant que possible les montants nécessaires, avant de faire appel aux financeurs. A cette fin, on évaluera tout nouveau projet d’infrastructure par rapport à l’existant et au(x) projet(s) déjà programmés, (i) en termes d’adéquation, ce qui doit éliminer d’éventuels doublons ou recouvrements, et (ii) en termes d’intégration, ce qui doit concourir à réaliser un véritable réseau ou à l’optimiser lorsqu’il existe. Le résultat de cette évaluation est le redimensionnement du projet concerné et sa validation finale, technique et financière.

Le point central de mon intervention concerne les **mécanismes de financement des objectifs du SMSI au-delà de 2015**. Ils constituent une problématique fondamentale.

Comme rappelé par Monsieur Karklins, le Groupe de travail sur les mécanismes financiers (GTMF, ou TFFM en anglais) a fait un bon travail. Mais il a eu une durée de vie limitée et ses propositions sont incomplètes. En effet, il a oublié les transferts de fonds des expatriés et diasporas vers leurs lieux d’origine, alors qu’ils sont un mécanisme de financement important, car leur montant total dépasse celui de l’Aide publique au développement (APD), et autrement plus efficace que celle-ci en termes de développement. En outre, il n’a pas pris en compte les effets de la mutualisation des infrastructures télécoms/TIC notamment en termes d’investissement. Or, ces deux mécanismes vraiment innovants, avaient été portés à la connaissance du SMSI et du GTMF par moi-même -au nom du Groupe de travail de la société civile sur le financement dont j’étais *vice-chairman-* lors de la Phase de Tunis du SMSI.

Ces lacunes étaient prises en compte dans la proposition d’un groupe de travail permanent sur le financement des objectifs du SMSI, que j’ai présentée régulièrement lors des Forums du SMSI au nom de CSDPTT puis du CESIR, sans recevoir de suite ; je la reformule donc aujourd’hui. Elle vise à établir un futur **Forum sur les Mécanismes de Financement (FMF)**, à l’instar et sur le modèle du Forum sur la gouvernance de l’Internet (FGI), qui sera un outil majeur pour le SMSI au-delà de 2015 dont il renforcera la crédibilité des objectifs.

Le FMF proposé prendra en compte les transferts de fonds, notamment en direction des communautés excentrées et rurales des PeD. En outre il intègrera en son sein le concept et la méthodologie de la synergie inter-réseaux (SIR), une approche multi-, trans- et inter-sectorielle, qui induit une économie importante, tant en termes d’investissement (CAPEX) qu’en termes de fonctionnement (OPEX) et d’usage par la fertilisation croisée avec les infrastructures générales. L’application systématique de la SIR à tout projet d’infrastructure TIC/télécoms garantira ainsi sa viabilité et contribuera de manière plus efficace au développement durable de l’espace desservi par un tel projet.

De ce fait, le FMF sera un garant pour mettre les TIC au service du développement durable, thème central du processus du SMSI au-delà de 2015.

J’ajoute pour terminer qu’en 2010 le CESIR a présenté officiellement la démarche SIR à tous les acteurs impliqués dans le financement du développement des TIC/Télécoms : la Banque mondiale, le Fonds européen de développement, la Banque africaine de développement et l’UIT. Jusqu’à présent aucun d’eux n’y a donné une suite.

Merci Madame la Présidente.

**Sujet 2 : La relation Electricité-TIC/Télécoms**

Merci Madame la Présidente de me redonner la parole.

Depuis le tout début du SMSI au nom de CSDPTT, j’ai attiré l’attention des partenaires sur l’importance de l’électricité dans le déploiement, l’usage et le fonctionnement des TIC/Télécoms dans les pays en développement. J’affirme même que dans ces pays le « fossé électrique » prévaut sur le « fossé numérique ».

Cette affirmation se fonde sur mon expérience acquise dans mes nombreuses missions et séjours en Afrique dans le cadre de l’UIT. Dans les réseaux de télécommunications du continent, les défaillances de l’alimentation électrique des sites et équipements sont responsables de 9 coupures majeures des communications sur 10. Et ces défaillances électriques concernent même les pays émergents tels l’Afrique du Sud, où ESKOM, l’opérateur public d’électricité, opère plusieurs délestages longs par semaine.

Si on peut se réjouir que l’Afrique détient le record mondial de la croissance des télécommunications mobiles, il faut aussi savoir qu’il détient le triste record mondial de la plus mauvaise qualité de ses communications, donc de ses réseaux ! Un indéniable échec que personne n’a encore valorisé.

Il est donc urgent que le SMSI considère -enfin !- la disponibilité permanente de l’électricité comme un prérequis dans les programmes de déploiement des TIC/Télécoms qu’il préconise. Comme je l’ai toujours rappelé au SMSI, les sources d’alimentation électrique –notamment en Afrique- doivent être basées sur les énergies renouvelables, en tout premier lieu photovoltaïques.

La caractéristique de pérennité qu’implique cette interdépendance entre électricité et TIC/Télécoms lui confère aussi des vertus. Elle induit une démarche multisectorielle –énergie et communications- qui peut exercer un effet de levier efficace en vue du développement durable de l’espace desservi. Les opérateurs concernés ont le potentiel –matériel et humain- pour partager leurs ressources avec les collectivités, administrations, entreprises et communautés, concourant ainsi au développement endogène de cet espace.

La démarche que je propose au nom du CESIR est un exemple très concret pour la contribution du SMSI au-delà de 2015 aux Objectifs de Développement Durable (ODD), souhaitée par l’Assemblée Générale des Nations unies.

**Sujet 3 : Intégrer les Universités et Ecoles d’Ingénieurs africaines**

**dans les travaux du SMSI.**

Le SMSI ne doit plus se contenter de sessions incantatoires mais, à l’aube de sa prolongation et en cohérence étroite avec les Objectifs de Développement Durable (ODD), il doit trouver sa voie et sa vocation réalistes en vue d’apporter sa contribution effective pour atteindre ces objectifs.

Les PeD seront sa préoccupation. Parmi eux, l’Afrique constitue un défi majeur et prioritaire du fait de l’évolution de sa démographie. Dès 2020, en effet, 11 millions de jeunes viendront chaque année grossir le « marché de l’emploi »\*.

Le SMSI doit s’engager avec ses partenaires à relever ce défi.

L’éducation n’est pas seulement une affaire de e-learning, mais d’abord celle d’hommes et de femmes qu’il faut mobiliser et former pour transmettre leur savoir. C’est dans le domaine des fonctions de l’UNESCO, et ses partenaires du SMSI et tous ceux qui s’y sont engagés doivent l’y aider.

Par ailleurs, l’Afrique dispose d’établissements supérieurs et d’enseignants de grande qualité. L’Université Cheikh Anta Diop de Dakar ou l’Université de Nairobi, de même qu’une demi-douzaine d’Universités en République sud-africaine, occupent une place d’excellence. Dans le domaine des TIC/Télécoms citons-en en particulier l’ESMT Dakar et l’AFRALTI à Nairobi, toutes deux des institutions intergouvernementales, francophone et anglophone respectivement. Mais à l’instar de l’Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Yaoundé ou de Sup’Com de Tunis, d’autres établissement de qualité reconnue existent sur le continent.

Dans sa phase au-delà de 2015, le SMSI doit non seulement les encourager mais les **soutenir** en priorité au lieu de promouvoir des « académies » privées. Il doit susciter les partenariats de réel échange avec les universités et instituts supérieurs des pays industrialisés. En outre, le SMSI doit les **associer** à ses travaux, à travers des thèmes qu’il leur soumettra et de recherches et d’observation critique d’évolution d’une société d’information ou du suivi des objectifs du SMSI qu’il leur demandera d’effectuer. Ces thèmes et domaines de recherches doivent être en majorité **interdisciplinaires** pour mieux appréhender les problématiques complexes des TIC/Télécoms en vue du développement dans les sociétés africaines.

Parallèlement, le SMSI doit être tout aussi conscient des besoins encore bien plus importants dans le domaine des techniciens, des agents d’exploitation et d’entretien, des agents et cadres administratifs indispensables dans tous les pays africains.

Pour parvenir à ces objectifs d’éducation et de formation, il faudra élargir le domaine d’intervention et d’interaction vertueuse et effective avec le SMSI ! On attend l’**UNESCO** dans cette perspective.

On attend aussi l’**UNIDO** qui devra être sollicitée par les organisateurs du SMSI au-delà de 2015 pour concevoir et mettre en place une politique d’industrialisation dans le domaine des TIC/Télécoms au niveau de chaque sous-région. Les africains ne doivent plus seulement être des utilisateurs ou « consommateurs », mais devenir de véritables acteurs et concepteurs dans leur société de l’information respective.

Enfin, on attend l’**OIT**! Pas seulement pour accueillir (sympathiquement) le SMSI comme dans le passé, mais pour agir en phase avec le SMSI et répondre concrètement au défi africain en mettant en pratique ses concepts et programmes d’organisation du travail et des conditions dans lesquelles il s’exerce dans le domaine des TIC/Télécoms (cf en particulier la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable publiée en 2008, et le Rapport intitulé « *Growth, Employment and Decent Works in LDCs* » publié en 2011).

Voilà sur quoi nous devons travailler ardemment et exercer pleinement notre rôle, notre devoir !

C’est en prenant en compte –enfin !- ces réflexions et orientations réalistes et conformes à l’attente de la communauté internationale et des pays en développement, que le SMSI contribuera effectivement au Développement Durable et à ses objectifs fixés. Les pays du « Sud » et tout particulièrement l’Afrique nous y pressent.

\*À l’horizon 2050, suivant l’évolution de la fécondité, l’Afrique pourrait compter 2,7 milliards d’habitants, au lieu des 2 milliards initialement prévus par les projections de population des Nations unies. En Afrique subsaharienne, le nombre de jeunes de moins de 14 ans aura doublé tandis qu’au cours de la prochaine décennie 11 millions de jeunes devraient faire leur entrée sur le marché du travail chaque année. « Cette situation démographique peut constituer un formidable potentiel ou, au contraire, une bombe sociale à retardement » (Anne Paugam). L’enjeu pour l’Afrique est clair : maîtriser son évolution démographique lui permettra d’en faire un véritable potentiel économique, avec un impact positif sur le développement.

Idées pour le développement : Afrique 2050 – Agir sur ses évolutions démographiques
AFD Septembre 2014
<http://ideas4development.org/afrique-2050-agir-ses-evolutions-demographiques/>